



COMMUNE D'ALATA
Département de la Corse du Sud

INFORMATION PRESSE

Contact Presse : Pascale PEIGNAUD
Tel : 04 95 25 33 76
Fax : 04 95 25 32 65
mairie-alata@wanadoo.fr

Alata, le 27 avril 2011

Alata, le Conseil Municipal invité à débattre du budget 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie du village, le 6 avril dernier, sous la présidence du Maire, pour une séance principalement consacrée au vote du budget et à diverses demandes de financements dans le cadre de la réalisation de son programme de travaux.

Sur exposé de Monsieur DOMINICI, 1er adjoint délégué aux finances, la séance s'est ainsi ouverte sur l'approbation du compte de gestion 2010 établi par le receveur municipal, l'adoption du compte administratif et l'affectation des résultats de l'année écoulée.

Faisant mention d'un contexte fortement contraint, tant sur le plan national que sur le plan local, le Premier Adjoint a ensuite invité les membres du Conseil à examiner les propositions budgétaires pour l'année 2011.

Celles-ci s'articulent autour de deux mots clefs : rigueur et ambition.

Rigueur, car il est indispensable de poursuivre l'effort engagé de réduction des dépenses courantes en préservant la qualité du service public offert à l'utilisateur.

Ambition, car il convient, aussi, de préparer l'avenir en consolidant le programme de travaux engagé dès 2008. L'équipe municipale a ainsi unanimement décidé de poursuivre la réalisation du programme d'investissement de la commune, dont certaines réalisations importantes sont d'ores et déjà très attendues : la médiathèque et la salle polyvalente du nouveau pôle d'animation sociale de Trova, la poursuite du recalibrage de la route de San Benedetto, notamment, auxquelles s'ajoute toute une série de travaux de moindre importance dans les différents secteurs géographiques de la commune.

Cependant, prenant acte des pressions diversement exercées sur les budgets locaux (réforme de la fiscalité locale qui prive les communes de recettes dynamiques, gel des dotations, incertitudes quant au plein engagement des partenaires financiers), c'est à l'unanimité que le Conseil a décidé – après un débat constructif - d'exercer, en la contenant, une pression fiscale respectueuse de ses engagements ; ainsi, les taux de taxes, demeurés inchangés depuis 1998, seront-ils relevés d'1 point de fiscalité en 2011, ce qui représentera environ 5% d'augmentation pour le contribuable.

Parallèlement, il a été décidé de mettre en place un groupe de travail en vue de la mobilisation de nouvelles recettes qui n'auront pas d'incidence sur la fiscalité des ménages. Dans ce cadre, la décision a d'ores et déjà été prise de généraliser la taxe de séjour en 2012.

Les travaux de l'Assemblée se sont ensuite poursuivis en vue de solliciter des partenaires financiers de la commune la mobilisation de financements destinés à accompagner la réalisation de travaux de voirie et de terrassements.

Le Maire,

Etienne FERRANDI